

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 56-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <hr/> <p>Renouvellement de DIU pour la Faculté de Médecine : DIU « Education du patient »</p>
--	---

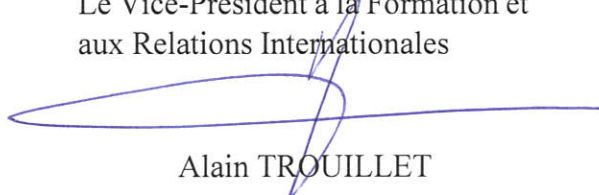
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au renouvellement de DIU pour la Faculté de Médecine : DU « Education du patient ».

Document annexé.

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38 QUORUM : 19	REPRESENTES : 8	PRESENTS : 15
-----------------------------	-----------------	---------------

POUR : 23	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------



Diplôme Inter-Universitaire

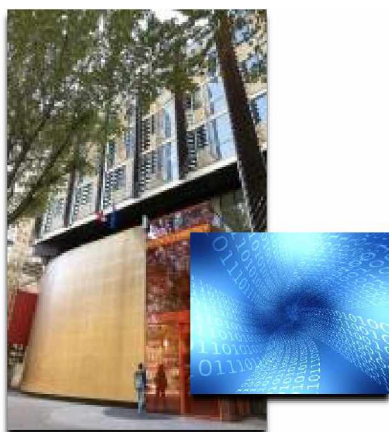
Mention Médecine — Sociologie — Droit — Sciences Politiques

Éducation du patient

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
21/06/2024

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

— Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM...

— Des diplômes d'État (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée...

— Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ Auto-évaluation (À remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2019-2020		4				4

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Diplôme interuniversitaire régional, en partenariat avec Lyon et Clermont-Ferrand. L'existence de ce nouveau DIU « local » permettra à la Faculté de Médecine de le proposer à tous les professionnels de santé et universitaires qui se rendent actuellement à Montpellier pour se former au niveau DIU en ETP. Saint-Étienne doit être représentée au sein de ce DIU qui rassemblera les équipes lyonnaises et clermontoises. L'équipe de l'UTEP42 est active dans la formation des professionnels de santé du CHU et des étudiants de l'UJM.

• Points faibles •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Pistes d'amélioration •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Établissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Responsable pédagogique : Pr MICHEL Philippe, spécialité : Santé Publique

E-mail : philippe.michel@chu-lyon.fr

UFR de rattachement : UFR médecine Lyon Est

Coordinateur du diplôme : Dr Corinne FEUTRIER

Unité Transversale d'Éducation thérapeutique du Patient du Rhône (UTEP69)

E-mail : corinne.feutrier@chu-lyon.fr

Les co-coordonateurs du diplôme pour les universités participantes sont :

- Lyon 1 (Claude Bernard) : Dr Laure LOIN, et Séverine VALETTE

- Jacques Lisfranc (St-Étienne) : Dr David HUPIN (MCU-PH), Dr Chrystelle REY et Nathalie MARTINS (UTEP42)

- Clermont-Auvergne : Pr Laurent Gerbaud, Dr Marie Sophie CHERILLAT (UTEP63)

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Michel	Philippe	philippe.michel@chu-lyon.fr
Hupin	David	david.hupin@chu-st-etienne.fr
Rey	Chrystelle	chrystelle.rey@chu-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr
PETIT	Virginie	virginie.petit@univ-st-etienne.fr

◆ Éléments de contexte

Il est créé dans les universités suivantes : Université Claude Bernard (Lyon 1), Jacques Lisfranc (Saint-Étienne) et l'Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand), un Diplôme Interuniversitaire dénommé « Education du patient » sanctionnant l'acquisition des concepts, méthodes et outils de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique destinées aux personnes atteintes de pathologies et handicaps chroniques.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

L'objectif du DIU est de former des professionnels de santé et des patients partenaires afin de renforcer leur capacité à concevoir, organiser, dispenser et évaluer des activités d'éducation du patient intégrées à leurs pratiques quotidiennes, que ces professionnels soient ou non issus des formations médicales ou paramédicales. Ce diplôme s'adresse avant tout aux personnes impliquées directement ou indirectement dans des activités d'éducation thérapeutique et vient en complément de leur formation initiale.

◆ Objectifs pédagogiques

Au terme de la formation, les personnes formées doivent être capables de :

- Développer une culture de l'éducation du patient dans leur environnement de travail.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer une démarche d'éducation dans la prise en charge et le suivi des patients considérés dans leur globalité individuelle, familiale et sociale.
- Contribuer au travail en réseau multidisciplinaire et multi-professionnel.
- Développer une méthodologie rigoureuse de gestion de projet depuis la construction jusqu'à l'évaluation.
- Mettre en œuvre des actions d'éducation du patient, individuelles ou collectives.
- Communiquer auprès des patients, leur entourage, les autres professionnels, les institutions concernées.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ici pour entrer du texte

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : 4

Maximum : 7

◆ Publics ciblés (à qui s'adresse le diplôme ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, D U, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

non

◆ Attendus ou prérequis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis en termes de connaissances et de compétences :

Sont admis à s'inscrire à ce diplôme les professionnels de toute nationalité et impliqués dans un projet professionnel à dimension éducative : professionnels de la santé médicaux et paramédicaux (des établissements de santé et du secteur libéral), du médico-social et du social, professionnels du secteur éducatif, professionnels du monde associatif ou des collectivités territoriales, et patients partenaires.

Sur avis du comité pédagogique, tous autres professionnels impliqués dans la pratique ou l'organisation de l'éducation du patient justifiant d'une motivation et d'un projet relevant de l'éducation du patient.

◆ Modalités de candidature

Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions)

Le nombre d'inscription est au minimum de 10 pour Lyon. Le nombre maximal souhaitable est de 24, sans que cela soit un point bloquant. Chaque université s'engage à inscrire un nombre d'étudiants maximum selon le tableau ci-dessous, sauf si l'une des universités n'atteint pas son quota, le nombre de places restantes peuvent être réattribuées aux universités qui auraient des demandes en surnombre :

Universités	Nombre maximum d'inscrits
Claude Bernard (Lyon1)	10
Jacques Lisfranc (St Etienne)	7
Clermont-Auvergne (Clermont-Ferrand)	7

L'inscription universitaire dans l'un ou l'autre des établissements est nécessaire pour se présenter au Diplôme inter-universitaire. Le diplôme est octroyé par le jury commun. Il est délivré par chaque université.

Les candidats devront déposer un dossier comprenant une lettre de motivation circonstanciée, ainsi qu'un curriculum vitae présentant leurs formations initiales et continues, leurs expériences professionnelles. Au vu de ce dossier, les responsables pédagogiques de l'enseignement statuent sur les demandes d'inscription. Ils soumettent au Comité pédagogique les inscriptions concernant des professionnels ayant un profil professionnel particulier.

◆ Organisation de la formation

Durée : **Annuelle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

Calendrier de la formation : **octobre à mai. Oraux de présentation du mémoire en juin.**

◆ Programme d'enseignement

L'enseignement comporte un tronc commun et un stage, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire, et d'une soutenance :

- 7 séminaires de 2 jours, soit 14 ou 15h par séminaire (100 heures).
- Au moins 5 séminaires sont organisés à l'Université Claude Bernard Lyon 1
- Au maximum deux seront organisés dans les autres universités (Clermont-Auvergne et Jacques Lisfranc).
- Stage de mise en situation dans une équipe agréée : 35 heures.
- Mémoire rédigé au cours de la formation et donnant lieu à une présentation finale.

Style pédagogique : Cette formation privilégiera une pédagogie active et participative s'appuyant sur l'expérience professionnelle des participants.

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
	100 heures

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats. Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Séminaire 1 : ETP : définition, représentations et cadre conceptuel					
Séminaire 2 : La démarche éducative partie 1 : identifier des besoins éducatifs et élaborer un projet personnalisé pour le patient					
Séminaire 3 : La démarche éducative partie 2 : concevoir et animer des séances éducatives	6	8	0		

Séminaire 4 : La démarche éducative partie 3 : Développer les CPS chez les patients en ETP et appréhender la technique d'entretien motivationnel					
Séminaire 5 : La démarche éducative partie 4 : Evaluer l'atteinte des objectifs par le patient et l'impact du programme sur son quotidien / coordonner un programme					
Séminaire 6 : Le partenariat en ETP					
Séminaire 7 : Les approches innovantes en ETP					

Total d'heures de formation : 100

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **oui**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme	
(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	Sauf motif exceptionnel justifié, la présence au tronc commun est obligatoire ainsi que la participation aux modules. Cette assiduité conditionne l'autorisation de présentation aux examens. L'obtention du diplôme repose sur la réussite à chacune des évaluations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire (60/100). - Présentation orale finale incluant une synthèse personnelle de l'ensemble du parcours et le mémoire (40/100).
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	En cas d'impossibilité de l'une ou l'autre, les étudiants sont autorisés à se présenter à une seule session de rattrapage organisée en septembre de la même année, en vue de la validation de chacune des épreuves. Les reports de notes sont possibles d'une année sur l'autre pour les étudiants qui se réinscrivent dans la limite de 1 réinscription. L'évaluation de la satisfaction et du devenir des participants sera effectuée en utilisant les dispositifs <i>ad hoc</i> mis en œuvre à l'UCBL comme dans l'autre université partenaire.
Stage	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non
Projet	<input type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non
Soutenance orale	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non
* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.	

◆Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

L'enseignement sera assuré par des enseignants des universités, des enseignants vacataires, des Instances Régionales d'Éducation et de Promotion de la santé ou du Comité Régional d'éducation pour la santé associés au diplôme ainsi que par des experts choisis pour leurs compétences après accord du conseil pédagogique.

Les responsables de la formation déclarent ne pas avoir de conflits d'intérêt en matière d'éducation du patient et s'engagent à le vérifier pour les enseignants intervenant sous leur responsabilité.

Le jury est constitué des responsables pédagogiques désignés par leur université.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU

Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Dr Hupin David, MCU-PH	

Intervenants extérieurs

Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Rey Chrystelle, pharmacienne (CHU)	ETP
Martins Nathalie, diététicienne (CHU)	ETP

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Pour mémoire :

Étudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'État sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
<i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	<i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	À titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
1400€		2600€	1800€ Un tarif de 500€ a été également décidé par le comité pédagogique pour les <u>participants patients</u> .	

Commenté [NG1]: Tarifs présents sur la maquette de Lyon... à confirmer

<i>Visa du contrôleur de gestion du :</i>	05/06/2024
<i>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Le diplôme du D.I.U. « Éducation du patient » est habilité pour 4 ans via la présente maquette.

Le Secrétaire Général et l'Agent Comptable de chaque université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui rentre en vigueur à la rentrée universitaire **2024-2025**.

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 18 septembre 2023)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	DIU Éducation du patient	
Date de réalisation de la fiche	15/05/2024	
Composante / Labo / Structure	Médecine	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	5	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		100
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		14
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	14%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement			3 380 €	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - en EQTD	320 €	6	1 919 €	
Titulaires MCF - en EQTD	183 €	8	1 461 €	
Titulaires PRAG - en EQTD	183 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	128 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - en EQTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	320 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	128 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
Frais de déplacement			40 €	
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train			- €	La ligne repas correspond au prix estimé pour le café d'accueil pour le premier jour du séminaire stéphanois.
Vol			- €	
Hôtel			- €	
Repas	5 €	8	40 €	
Visa			- €	
Pardiem			- €	
Autres (préciser)			- €	
Charges Personnels BIATSS			882 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	25 €	10	253 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	9	271 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	9	357 €	
Forfait additionnel de charges			516 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet			10 000 €	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	
Recettes Inscription	2 000 €	5	10 000 €	
Participation du partenaire			- €	
Autres (préciser)			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	4 818 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	2 078 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	5 182 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	7 922 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	964 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	2
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	416 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	1
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	69 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	30 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22%
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	7 800 €